

92 7826/51A

CONGRÈS INTERNATIONAL
D'ANTHROPOLOGIE et D'ARCHÉOLOGIE
PRÉHISTORIQUES

XII^e Session, Paris, 1900

Secrétaire général du Comité
M. le Docteur VERNEAU, 148, rue Broca

Paris, le 3 9bre 1900.

Mon cher ami.

Boule m'a transmis votre lettre, qui contient de vives critiques à mon adresse. Je persiste à croire que mon devoir de secrétaire général était de faciliter la publication de comptes-rendus du congrès et, dans l'intérêt de la science et de la vérité, de faire en sorte que ces comptes-rendus fussent fidèles. C'est pour cette raison que j'ai communiqué à Capitan, à Hubert, etc. Des documents qui ne sont pas la propriété d'une revue, mais bien celle de tous les membres du congrès.

J'avais songé à donner dans

L'Anthropologie tout autre chose que ce qui a paru dans la Revue de l'Ecole. Comme nous devions publier des mémoires in-extenso, il eut été plus qu'inutile d'en faire d'abord un résumé. A l'heure actuelle, je me tiendrai coi; j'attendrai que les propriétaires de L'Anthropologie aient pris une décision, Boule m'annonçant son intention de les convoquer.

Vous ignorez, me dites-vous, qu'il ne restait que 2000 francs en caisse sur 4500. Permettez-moi de vous faire observer: 1^o/ qu'il n'est jamais entré 4500 francs en caisse, car le nombre de nos souscripteurs est resté sensiblement au-dessous de 300; 2^o/ que je n'ai jamais engagé de dépenses de mon propre chef.

Votre troisième grief me surprend. Je n'ai pas parlé de l'exposition parce que le temps matériel m'a absolument fait défaut pour entreprendre la revue que vous me reprochez de

ne pas avoir donnée dans l'Anthropo-
logie, mes journées entières et une
 grande partie de mes nuits ayant été
 consacrées au congrès. Je n'en ai pas
 parlé surtout parce que vous aviez
 commencé la publication de notes et
 que je me serais fait un scrupule de
 marcher sur vos brisées. Je pensais que
 « Le Préhistorique à l'Exposition univer-
selle » serait suivi d'autres articles que
 nos lecteurs auraient sûrement fort
 appréciés s'ils eussent porté votre signa-
 ture.

Enfin, vous m'adressez encore un
 reproche à la fin de votre lettre. « Vous
 avez omis mon nom, me dites-vous, dans
 les notes que vous avez remises à M.
 Capitan sur le Conseil permanent du
 congrès. » Je n'ai point remis de
 note sur le conseil permanent. En
 outre veuillez relire les 2^e et 3^e
 articles additionnels relatifs audit conseil
 et vous verrez que seuls en font partie
 « les fondateurs du Congrès, les anciens
 présidents et les vice-présidents honoraires. »

82782/5/4

C'est même parce que je considérais
comme tout à fait injuste que des Savants
tels que vous n'en fissent pas partie
que j'ai proposé une nouvelle addition
au règlement. J'ai demandé, et le
congrès s'est associé à ma proposition
signée de 10 membres, que toute personne
ayant fait quatre fois partie du bureau
ou du conseil entrât dans le conseil
permanent. Pour devenir définitive,
cette proposition devra être votée "dans
la première séance de la session suivante."
(art. XVI).

Je suis désolé que nous n'ayons
pas, sur beaucoup de points, la
même manière de voir; je n'en
reste pas moins, comme par le passé,

Votre cordialement dévoué.

G. Perneau